



Château de  
**LA ROCHE-GUYON**

**E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON**

**Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2014 – 02 du 29 avril 2014

Objet : Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2013:

L'an deux mille quatorze, le 29 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 22 avril 2013.

**Etaient présents :**

**Membres élus des Collectivités :**

**Conseillers généraux :**

Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public,  
Jean-Pierre Béquet, Jean-Pierre Muller

**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge

**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat

**Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise :** Geneviève Bernard

**Personnalités qualifiées :**

**Propriétaire :** Guy-Antoine de La Rochefoucauld

**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Jean-Charles Pinchon

**Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire :** Yolaine de La Rochefoucauld

**Représentants du personnel :** Laure Hermand, titulaire

Jean-Marie Bonnet, suppléant

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :**

**Membres élus des Collectivités :**

**Conseillers généraux :** Guy Paris, Evelyne Bossu, Antoine Bonneval

**Représentants de l'Etat : DRAC :** Véronique Chatenay-Dolto

**Personnalités qualifiées :**

**Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général :** François Dupille

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

**Absents :**

**Personnalités qualifiées :**

**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon

**Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général :** Bernard Toublanc

**Etaient également présents :**

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

PREFECTURE DU VAL D'OISE  
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 05 MAI 2014

ARRIVÉE

**CONSIDERANT,**A la section d'exploitation :

- la reprise de l'excédent antérieur de 6.277,50€
- le résultat excédentaire de l'exercice de 82.651,17€
- l'inscription de restes à réaliser au chapitre 011 pour un montant total de 19.933,90€, répartis comme suit : 5.905,90€ pour l'exposition *Un rêve de Lumières* et 14.028,00€ pour les travaux de strict entretien 2013.
- la possibilité, conformément aux prévisions, d'exécuter un virement à la section d'investissement de 28.650,39€
- que le résultat excédentaire permettra de couvrir en 2014 la charge exceptionnelle créée par le non versement par la Région de la subvention de 30.000€ accordée en 2011 pour l'exposition *Le Musée éphémère*.
- que 4.305€ dus à la Mutuelle sociale agricole (charges patronales du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013) doivent être reportés sur le budget 2014 pour faute de manque de crédits au chapitre 012 en 2013

A la section d'investissement :

- la reprise du déficit antérieur de 56.101,63€
- les réalisations en dépenses et en recettes de chacune des opérations
- que le résultat cumulé à fin 2013 est excédentaire de 129.356,58€
- que le solde des restes à réaliser de l'exercice est déficitaire de 158.006,97€
- que la différence entre le résultat excédentaire cumulé et le solde déficitaire des restes à réaliser sera compensée par le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de 28.650,39€

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

**VU** le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

**VU** les statuts de l'E.P.C.C.,

**Après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2013.**

**Il décide d'affecter 28.650,39€ de la section d'exploitation au financement de la section d'investissement.**

**Il décide d'affecter le solde de l'excédent cumulé (60.278,30€) au financement de la section d'exploitation du budget principal de l'exercice 2014.**

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16

PREFECTURE DU VAL D'OISE  
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 05 MAI 2014

ARRIVÉE

  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Le Président de l'E.P.C.C.  
Gérard Lambert-Motte